

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

MARS 2017



© Studio Bonnardot

Editorial

Les nouvelles autorités au travail

L'automne passé, les électeurs vétrozains ont choisi leurs autorités, et cette nouvelle équipe est aux commandes de la commune depuis le début janvier. Le Conseil municipal se compose de 3 nouveaux membres : Mme Lydia Moix, MM Fabrice Germanier, Fabien Papilloud ainsi que 2 anciens : André Fontanaz et moi-même. Les responsabilités des dicastères ont été clairement réparties entre les conseillers et sont annoncées dans ce numéro du Vétrozspective.

Une charge de travail importante

Vétroz est une commune importante par sa population, nous accueillons ces jours notre 6'000ème habitant, et sa croissance rapide place les membres du Conseil devant plusieurs défis : adapter les infrastructures communales et maîtriser les nuisances des nombreuses nouvelles constructions. Avec seulement 5 conseillers pour 6'000 habitants, la charge de travail est importante. Heureusement, nous pouvons compter sur une administration motivée.

Nouvelle équipe, nouvelle philosophie

Le nouveau Conseil veut donner un signal clair : ce qui se faisait AVANT, n'est pas obligatoirement ce qu'on va faire MAINTENANT. Le passé c'est le passé ! Un autre sujet qui me tient à cœur est la collaboration avec le Conseil général. Je souhaite instaurer un climat de confiance mutuel entre les deux pouvoirs.

Les défis futurs

Comme cité plus haut, augmentation de la population rime avec investissements dans les infrastructures. Nous devons planifier ceux-ci à court et moyen terme.

Pour cela, nous devons faire un état des lieux de tous les investissements à venir, puis les prioriser.

Cette année 2017, je peux déjà annoncer que des travaux conséquents vont être entrepris dans les routes et les réseaux d'évacuations des eaux.

La nouvelle équipe est très motivée et s'est déjà mise au travail. Nous ferons tout pour être à la hauteur des attentes de la population.

Merci pour votre confiance.

Je vous souhaite à tous une excellente année 2017

Olivier Cottagnoud
Président

DANS CE NUMÉRO

Cent ans de Mme Bertha Von Wartburg	2
Accueil du 6000ème habitant	2
Fête des voisins	3
ASOV : programme du printemps	4
Commission culturelle - Au milieu des éléments	5
Intégration : apprendre le français	5
La Bibliothèque de Vétroz-Magnot fête ses 35 ans	6
Vide-dressing	6
Vétroz vs Ardon : Challenge de la Suisse bouge	7
«Jouons» les 17, 18 et 19 avril	8
Statistiques des déchets 2016	9
Homologation des cartes des zones des dangers géologiques	10-11
Police municipale : information stationnement limité	12
Constructions : clarification nécessaire	12
Personnel communal	13
Les autorités à l'écoute des habitants	14
Les responsabilités au sein du Conseil municipal clairement définies..	14
Décisions du Conseil municipal - 1er trimestre 2017 (partiel)	15

JUBILAIRES CENT ANS DE MME BERTHA VON WARTBURG

C'était jour de fête le dimanche 22 janvier dernier au foyer Haut-de-Cry de Vétroz. En effet, le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, l'huissier Jean-Marc Fontannaz et le Conseil municipal vétrozain in corpore étaient présents pour célébrer le centième anniversaire de Mme Bertha von Wartburg, dite Berthy.

Née en 1917 à Sion, Berthy est une habituée des jubilés ; elle avait déjà rencontré les autorités vétrozaines à l'occasion de ses 90 ans, ainsi que pour les 100 ans de son mari Johann en 2014, peu avant le décès de ce dernier. Mariée avec ce lucernois d'origine suite à une rencontre rocambolesque – elle percuta son camion avec son vélo –, ils avaient également fêté leur noce de platine en 2013. Couturière de formation, Berthy a perdu progressivement la vue et peut désormais compter sur les bons services du personnel du foyer Haut-de-Cry.



© Le Nouvelliste



© Corrado Zoppi

ACCUEIL DU 6000^{ÈME} HABITANT

La Municipalité a organisé le 20 février dernier une petite réception pour célébrer l'arrivée du 6000e habitant sur la commune. Ce cap a été franchi officiellement le 14 janvier dernier avec la naissance de Tiago Santos Ferreira.

Le président de la Municipalité, M. Olivier Cottagnoud, et le président du Conseil général, M. Pierre-Michel Venetz l'ont accueilli avec ses parents, Mme Isabel Paiva dos Santos et M. Filipe Barbosa Ferreira, et sa soeur Erica - son frère Gabriel étant à l'école - pour leur remettre quelques présents afin de marquer cet événement.

La famille Santos Ferreira est domiciliée à Vétroz depuis juillet 2016. Madame est arrivée en Suisse en 1992, alors que son époux est arrivé lui en 2006. La famille Santos Ferreira est en processus de naturalisation. Comme de nombreux autres ces dernières années, elle a été séduite par les atouts de notre commune dont le fort développement démographique récent n'est plus à démontrer. Rappelons que le 5'000e habitant avait été fêté en 2012 et le 4000e en 2005.

la fête des voisins

19 mai 2017

La Fête des voisins aura lieu le 19 mai 2017 dans toute la Suisse (le dernier vendredi du mois de mai).

Le principe est simple : chaque habitant invite ses voisins à partager un moment convivial, en toute simplicité à la date fixée.

Pour toute inscription de festivités entre voisins, la commune vous offre un cornet de fête contenant des ballons, des cartes d'invitation, affiches, des t-shirts, etc.

L'état d'esprit de cette initiative se résume en trois mots : simplicité, convivialité et solidarité.

Alors à vos agendas ! Notez la date et invitez vos voisins pour un sympathique moment !

Envie de participer ?! Petits tuyaux pour que la fête soit belle :

1. **Inscrivez-vous au guichet de l'administration communale** et recevez un kit d'organisation (kits disponibles dès la mi-avril).
2. **Organisez la fête à plusieurs**, les habitants sont les véritables organisateurs de la fête.

3. **Choisissez le lieu de la fête** : devant l'immeuble, dans la cour, dans un jardin... N'oubliez pas de demander les autorisations utiles.

4. **Fixez les horaires** : Si la fête se prolonge après 22h, gardez à l'esprit que tous les voisins ne se couchent pas à la même heure.

5. **Mettez l'affiche** à l'entrée de l'immeuble ou dans le quartier **et distribuez les cartons d'invitation** dans les boîtes aux lettres de vos voisins.

Informations complémentaires :

Commune de Vétroz, déléguée à l'intégration, cynthia.epiney@vetroz.ch / 027/345.37.85 (lundi-mardi)

*Pour de service de l'intégration
Cynthia Epiney, responsable*

ASOV CHAR DE LA SAVANE ET PROGRAMME DU PRINTEMPS

Le bus de l'ASOV se transforme en Char de Carnaval

Depuis le début du mois de janvier 2017, les jeunes de l'ASOV sont venus tous les mercredis créer un char pour le Carnaval des enfants de Vétroz.

Ils ont choisi un thème, imaginé ce qu'ils souhaitaient mettre sur ce char et comment ils souhaitaient le faire. Nous avons donc réalisé ensemble le char « Savane Time ». Ils ont créé 6 animaux en papier mâché et dessiné les autres animaux que nous avons imprimé sur des stickers.

Le bus de l'ASOV a pris de belles couleurs et je voulais juste dire un grand bravo à tous ces jeunes qui se sont investis dans ce projet !

*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable*





Animation Socioculturelle Vétroz

Comment faire?

Tu peux venir à la cour d'école de Bresse les mercredis après-midis et un samedi sur deux au Pavillon ou contacter l'animatrice sur facebook, instagram, par téléphone ou par mail. Si tu as des idées, tu peux les proposer au groupe et à l'animatrice qui t'aidera à mettre en place ton projet. Alors rejoins-nous!



Programme
Il varie suivant les envies des jeunes et de la météo

Tu as entre 10 et 25 ans alors l'ASOV est faite pour toi!

Qu'est-ce que c'est?

L'ASOV a été mise en place pour les jeunes de 10 à 25 ans. Son but est de permettre à la jeunesse de Vétroz de développer des compétences, de mettre en place des projets et surtout de s'amuser!

-  les mercredis de 14h00 à 18h00 un samedi sur deux de 14h00 à 17h00
-  A la cour d'école de Bresse et au Pavillon
-  Pour construire ensemble des projet
-  C'est gratuit

L'animatrice va sur les places du village avec son bus dans lequel on trouve plein de matériel, de jeux, pour que tu puisses t'éclater entre amis.

Avec l'aide de l'animatrice, tu peux venir avec tes idées et elle t'aidera à mettre en place tes projets.

Le bus reprend du service dès le **mercredi 5 avril** et sera présent à la **cours d'école de Bresse** de 14h00 à 18h00. **Les samedis 15 et 29 avril, 3 juin et 17 juin**, le bus sera présent **au Pavillon, de 14h00 à 17h00.**

Pour l'accueil durant **les vacances de Pâques du 14 au 21 avril**, et durant **l'ascension le 25-26-27 mai**, un programme spécial te sera proposé par les jeunes.

Du 5 au 13 mai, la commune participe à **la Suisse Bouge**, alors toi aussi viens découvrir, durant une semaine, le programme sportif de Vétroz.

Le 20 mai, le bus sera présent pour **les 35 ans de la Bibliothèque** de Vétroz. Rejoins-nous pour des activités spéciales autour du livre.

Comment me contacter?

Route de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz

079 937 84 06
nathalie.zanardini@vetroz.ch

 **facebook**
ASOV Vétroz

 **Instagram**
animation_vetroz

COMMISSION CULTURELLE

Au milieu des éléments

Pour cette nouvelle législature j'ai le plaisir de vous présenter la composition de la commission culturelle :

- Gisèle Philippoz, notre responsable de la bibliothèque communale
- Maude Thomas, spécialiste en information documentaire à la Médiathèque Valais-Sion
- et moi-même, membre du Conseil municipal

Cette année, nous vous présentons un programme varié autour des 4 éléments que sont l'air, l'eau, le feu et la terre. Quatre sorties seront organisées. De plus amples informations suivront via les sites internet de la commune <http://www.vetroz.ch/fr/> et de la bibliothèque <http://vetroz.bibliovs.ch/> ainsi que par les différents flyers.

Alors à tout bientôt et au plaisir de vous rencontrer.

*Pour la commission culturelle
Lydia Moix, présidente*



INTÉGRATION

Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
imparare il francese *bartaan Faransiis* Изучение французского языка
aprender francés

Apprendre la langue est le début de toute intégration !

Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu à Vétroz, Ardon, Conthey et Nendaz toute l'année.

Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des quatre communes, peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi soir, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 70 CHF.

Vous êtes intéressé·e·s par les cours de français?

Vous pouvez encore vous inscrire pour l'année scolaire 2016-2017, qui a débuté au mois de septembre 2016, ou pour l'année prochaine.

Pour s'inscrire :

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet des communes participantes : www.ardon.ch / www.vetroz.ch / www.nendaz.org / www.conthey.ch
- ou contactez Mme Cynthia Epiney par téléphone au 027/345.37.85 (les lundis et mardis) ou par mail à cynthia.epiney@vetroz.ch

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le numéro précisé !!!

*Pour le service de l'intégration
Cynthia Epiney, responsable*



LA BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ-MAGNOT FÊTE SES 35 ANS !

Rejoignez-nous le samedi 20 mai 2017 à la biblio pour souffler les bougies !!!

De 11H00 à 14H00, un brunch sera servi gracieusement. De nombreuses animations, jeux, rencontres et surprises seront au programme de cette journée. De plus amples informations vous seront communiquées sur notre site et à la bibliothèque dès le 25 avril 2017.

*Pour la Bibliothèque de Vétroz
Gisèle Philippoz, responsable*

VIDE-DRESSING

À vos agendas ! Dimanche 7 mai 2017, Nathalie Perrelet, Natalia Darioli et Loriane Salamin organisent pour la quatrième fois un vide-dressing à la salle du NatfitCenter de Vétroz (rte Cantonale 87) de 09 h 30 à 15 h 30. Grâce à la participation de 12 vendeuses de la région, il y en aura pour tous les goûts : des vêtements de la taille 34 à la taille 48, divers accessoires de mode (chaussures, bijoux, etc.) ainsi que des articles pour enfants.

C'est l'occasion de renflouer vos placards à petit prix (entrée gratuite) et de partager un moment convivial en famille ou entre amis. L'apéritif est offert à tous nos visiteurs et nos invendus seront généreusement proposés à des associations locales.

Likez notre page facebook « Vide dressing de Vétroz » pour suivre nos événements et découvrir quelques photos des articles proposés.

*Pour le comité d'organisation
Loriane Salamin.*

non-stop de 9h30 à 15h30

**Vous trouverez de tout
pour être au top pour
vos vacances.**

**Bijoux, livre,
vêtement adultes
et enfants,
CDs, DVDs,
chaussures,
sous-vêtement,
sacs-à-mains,
et bien plus encore...**

**Entrée libre !
Apéro
Gâteaux
diverses gourmandises
offertes...**



**Route Cantonale 87, 1963 Vétroz
Salle NatfitCenter**



VÉTROZ VS ARDON - CHALLENGE DE LA SUISSE BOUGE

Hoyé hoyé population de Vétroz ! Nous avons besoin de vous du 5 au 13 mai prochain. Durant cette semaine nous allons affronter Ardon dans un duel amical autour d'activités sportives dans le « Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge ».

C'est le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique et une alimentation saine au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport OFSPO en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation « La Suisse bouge ».

Cette année, la commune de Vétroz a décidé de s'inscrire et de défier la commune d'Ardon dans ce duel amical. Pour cette manifestation, ce sont les minutes d'activité physique qui sont prises en compte et non pas les performances des participants, donc tout le monde peut prendre part aux activités.

En collaboration avec l'ASOV, plusieurs sociétés locales se sont engagées à vous faire découvrir les offres sportives qui se déroulent sur l'année mais également d'en créer de nouvelles exprès pour cet événement. Le programme vous sera dévoilé prochainement, avec quelques surprises.



Ce projet est une manière de se motiver l'un l'autre afin de participer, de se rencontrer, de mieux connaître ce que la commune et les sociétés locales offre en termes d'activités sportives et culturelles, mais surtout **BATTRE ARDON !**

Alors rendez-vous **du 5 au 13 mai 2017** pour cette semaine sportive ! On compte sur vous !

Si vous souhaitez vous impliquer dans l'organisation de ce duel, ou avoir plus d'informations vous pouvez contacter Nathalie Zanardini, responsable de ce projet. (nathalie.zanardini@vetroz.ch ou 079/937.84.06)



www.duelintercommunalcoop.ch
Un projet de: www.lasuissebouge.ch



«JOUONS» LES 17, 18 ET 19 AVRIL

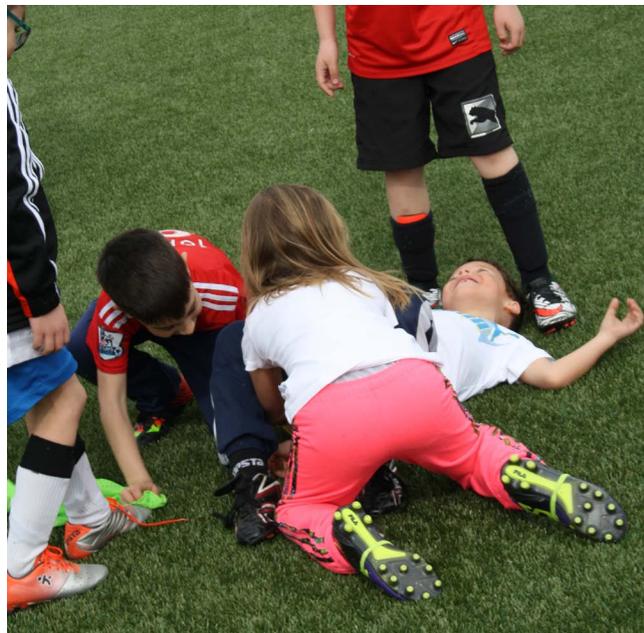
La 3ème édition du camp polysport du FC Vétroz est destinée aux enfants âgés de 5 à 11 de Vétroz et se déroulera les 17, 18 et 19 avril 2017 aux Plantys. Cette offre sportive fait partie du programme global du football des enfants qui comprend également l'organisation de tournois, matches de championnat, kidsfestival et autres fêtes du football des enfants.



Notre objectif est d'offrir aux enfants la possibilité de pratiquer des sports aussi différents et variés que sont le football, le basketball, le karaté, la grimpe, le vélo, la course d'orientation, le kinball, ou l'école de cirque. La plupart des mouvements de base y seront ainsi exercés. «Jouons » est notre leitmotiv. L'approche ludique qui est proposée stimulera au mieux l'envie de découvrir, d'apprendre et d'expérimenter la diversité.

La qualité du projet passe aussi par la participation de moniteurs ainsi que d'experts Jeunesse et Sport des enfants. Cette équipe de bénévoles se réunit régulièrement pour élaborer un programme technique, ludique et social adapté au groupe d'enfants. Le concept de camp polysport a une belle opportunité de se développer au sein du village et d'établir des synergies entre les principaux clubs de sport. De plus, la ludothèque de Conthey participera pour la première fois à l'animation du camp en proposant des jeux adaptés lors des périodes de pause et de récupération.

Cette organisation valorise au mieux les infrastructures modernes du centre sportif des Plantys comprenant les salles polyvalentes, le terrain syn-



thétique, le terrain en herbe et les pistes d'athlétisme. Pensez à inscrire vos enfants et venez les encourager lors du tournoi de foot qui se déroulera le mercredi matin dès 10h00. Un apéritif offert par la commune de Vétroz vous sera ensuite généreusement servi pour votre soutien.

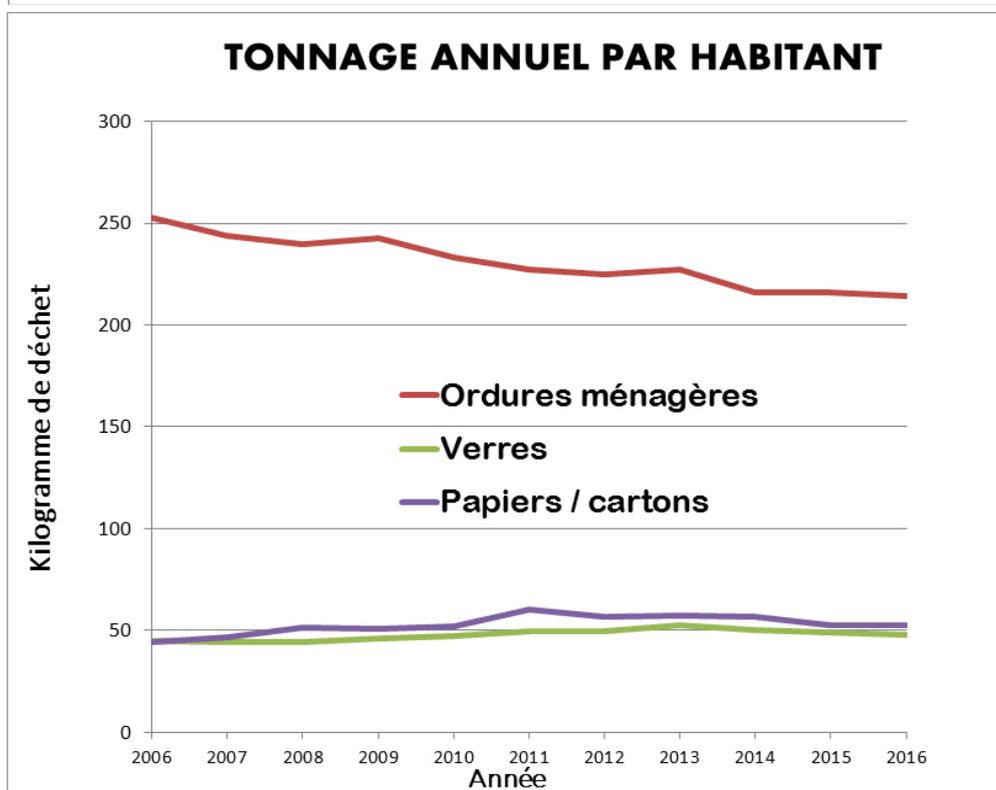
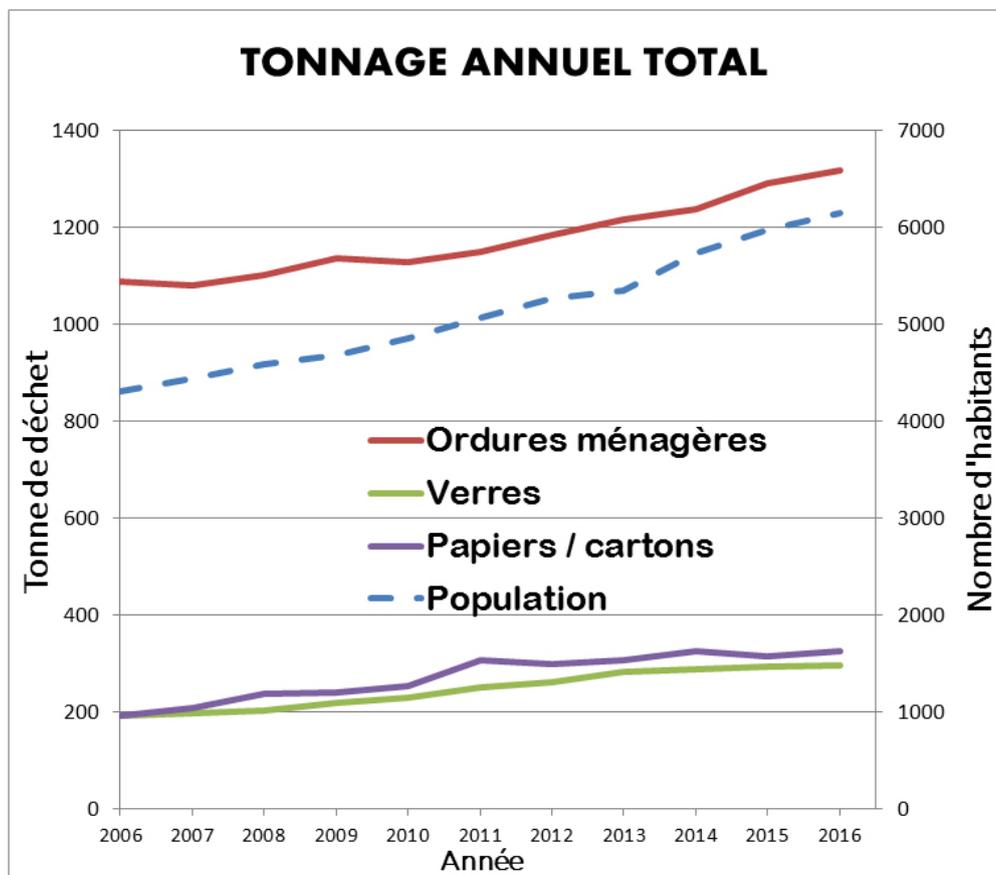
Inscription

sur le site www.fcvetroz.ch/camppolysportif ou sur le lien correspondant du site www.fcvetroz.ch

FC Vétroz



STATISTIQUES DE DÉCHETS - 2016



Pour la commission des travaux
 André Fontannaz, président
 Nicolas Berner, responsable technique

HOMOLOGATION DES CARTES DES ZONES DE DANGERS GÉOLOGIQUES

L'élaboration des cartes de danger est une tâche communale. Les différents services cantonaux sont chargés de conseiller les communes et les particuliers dans les domaines touchant aux dangers naturels. Le Canton et la Confédération subventionnent les projets de défense contre les dangers naturels ainsi que les mesures de préventions y relatives (réalisations de cartes de dangers, services d'observation, etc.). L'aboutissement de cette procédure est l'intégration des cartes de dangers au niveau de l'aménagement du territoire.

Dans les plans d'affectation des communes (plan d'affectation et règlement des constructions), les contenus des cartes de dangers ainsi que les prescriptions associées en termes d'affectation pour le propriétaire foncier sont définis pour chaque parcelle de manière contraignante. A Vétroz, le règlement communal des constructions devra de ce fait être adapté aux contraintes découlant des plans de zones de danger approuvés.

Les instabilités de terrain sont un type particulier de danger naturel rencontré à Vétroz. Pour notre commune, ce danger géologique résulte d'un processus de chute de matériaux et d'éboulement. Ce phénomène a lieu sur le coteau de Magnot au lieu-dit Falaises de Balavaud / Champlong, directement au-dessus de la zone à bâtir. Afin de sécuriser les constructions existantes ou projetées sises en contrebas dans la zone à bâtir, plusieurs interventions ont été réalisées.

Il est important de relever que les mesures de protection existantes permettent de réduire localement le danger, mais ne l'annulent pas quelles que soit les mesures de protection prises. Par conséquent, des mesures contraignantes sont édictées par les services cantonaux :

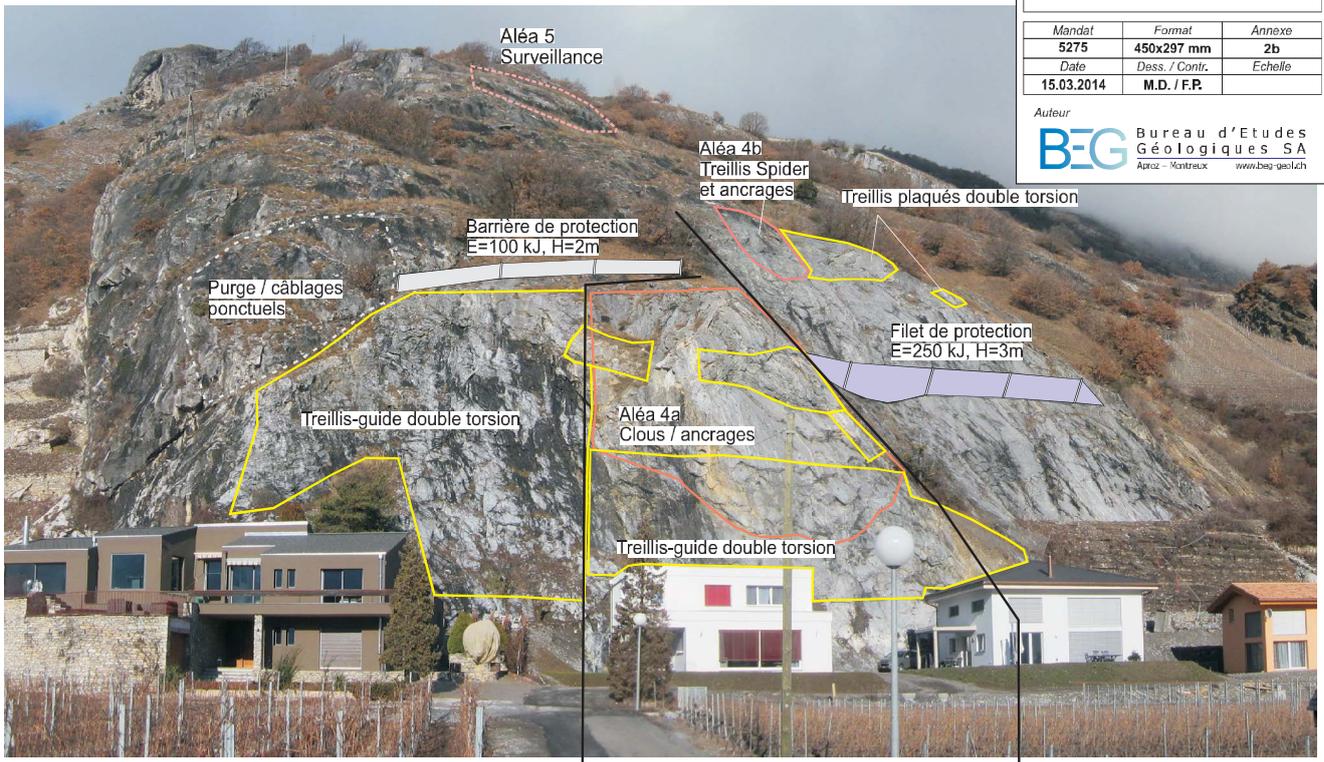
- Zone de danger élevé (rouge) : en principe, interdiction de toute construction si son implantation est de nature à mettre en péril les personnes, les animaux et d'autres biens importants.
- Zone de danger moyen (bleu) : construction possible sur la base d'une expertise et du préavis de l'autorité cantonale fixant les charges et conditions de protection (p. ex. renforcement des façades et toitures, etc.).
- Zone de danger faible (jaune) et résiduel (jaune-blanc) : construction possible sur la base du préavis de l'autorité cantonale fixant les charges et conditions de protection individuelle.

Historique des mesures de protection à Balavaud :

- | | |
|---------------|--|
| 2012 : | Mesures urgentes de sécurisation dans le cadre de la construction de deux villas en pied de falaise. |
| 2013 : | Etablissement de la carte de danger de chute de pierres. |
| 2013 – 2015 : | Travaux d'assainissement en falaise et des ouvrages de protection en amont de la zone à bâtir de Balavaud. |
| 2016 : | Mise à l'enquête des zones de danger de chute de pierres et éboulements et homologation de la carte des dangers par le Conseil d'Etat le 09.11.2016. |
| 2017 – 2021 : | Surveillance des aléas et des ouvrages. |

Données techniques des mesures de protection mises en œuvre :

- Purges : 40 m³.
- Filets de protection : 55 ml.
- Tirants d'ancrages (3 à 8m) : 50.
- Treillis plaqués : 1'300 m².
- Coût global : CHF TTC 400'000.—, subventionné en moyenne à hauteur de 80%.
- Nombre de parcelles protégées : 5 parcelles situées partiellement en zone de danger élevé.
- Surveillance des ouvrages durant 5 ans : CHF TTC 15'000.—.
- Entretien futur, à charge de la commune : purges pluriannuelles, réparations, surveillance, etc.



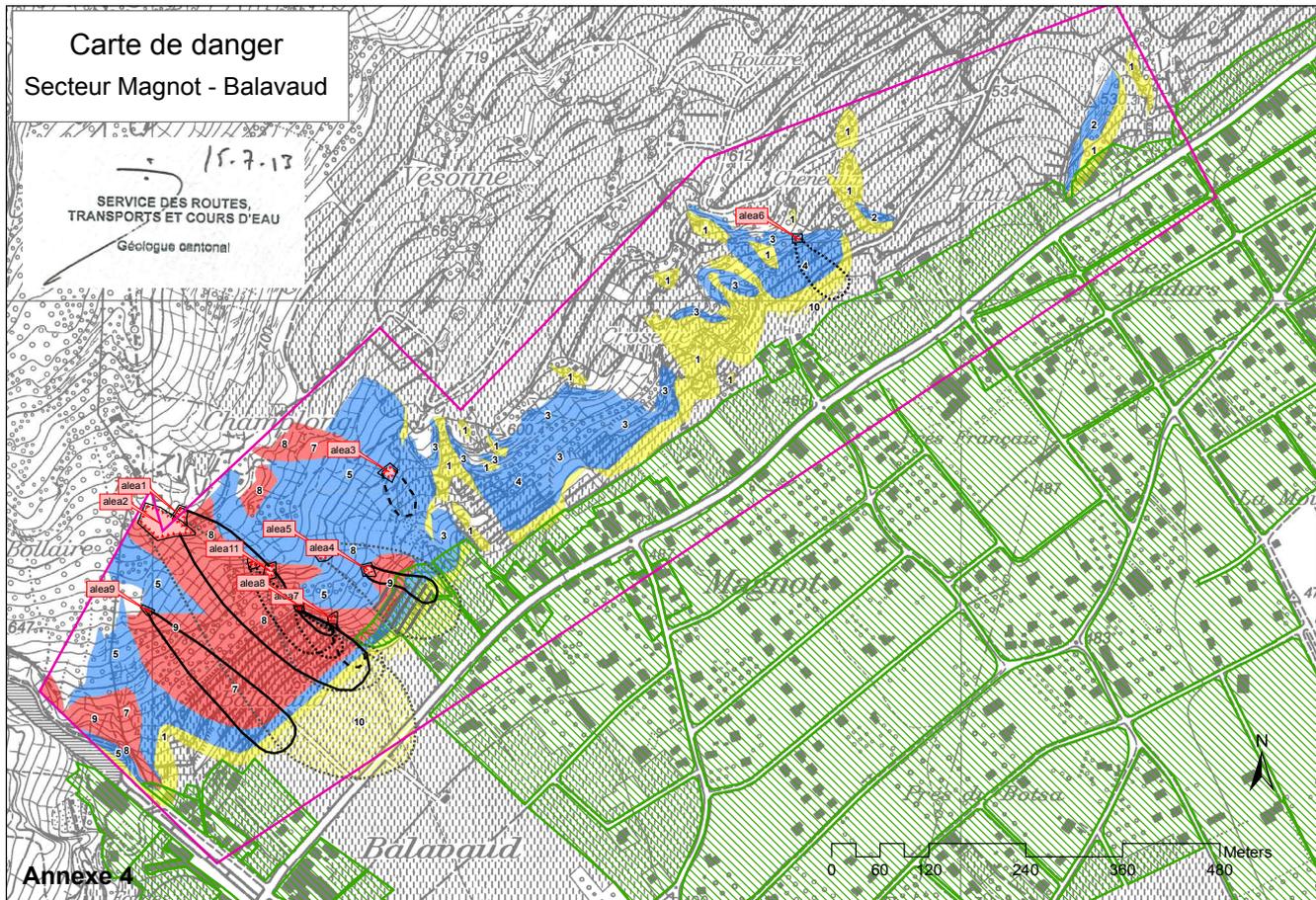
Mandat	Format	Annexe
5275	450x297 mm	2b
Date	Dess. / Contr.	Echelle
15.03.2014	M.D. / F.P.	

Auteur
BEG Bureau d'Etudes Géologiques SA
 Aproz - Montreux www.beg-gesl.ch

Travaux phase 3

Travaux phase 1

Travaux phase 2



Pour la commission des travaux
 André Fontannaz, président
 Nicolas Berner, responsable technique

INFORMATION STATIONNEMENT LIMITÉ

Mesdames, Messieurs,

nous vous informons que le stationnement sur les parkings du stade et de l'école des Plantys, du Raffort, du bâtiment communal, du home et du cimetière est, depuis le 01.02.2017, limité à 04h00. Y compris les week-ends et les jours fériés, soit 24 heures / 24 heures et 7 jours / 7 jours.

Selon la législation en vigueur, lorsque le stationnement est limité dans le temps, le conducteur doit libérer la place, au plus tard à l'instant où la durée autorisée de stationnement expire. Il est aussi interdit de déplacer son véhicule sur une case avoisinante.

Afin de vous éviter de mauvaises surprises, nous vous invitons dès aujourd'hui à placer le disque de stationnement.

Nous vous rappelons également l'art. 90 LCR stipulant que toute contravention à ce règlement est passible d'une amende.



(art. 48 al.2-8 et art.79, OSR)

Des cartes de stationnement pourront être délivrées uniquement aux sociétés de Vétroz lors de sorties organisées par cette société. Une demande officielle écrite devra être effectuée un mois à l'avance auprès de la police municipale de Vétroz.

Ce stationnement ne devra se faire que sur le parking désigné et en suivant les directives émises par le Service de police, ce en fonction des manifestations prévues sur la commune à la période demandée

Nous vous remercions pour votre compréhension

*Pour la Police municipale de Vétroz
Sgt Claude Schöpfer*

CONSTRUCTIONS

Une clarification nécessaire

En l'absence de claires prescriptions légales, le conseil municipal a pris la décision de traiter dès à présent toutes les demandes de construction relatives à des couverts à voiture de manière identique à celles concernant des garages.

Cela signifie que leur distance à la limite de parcelle sera de cinq mètres au moins s'ils sont édifiés perpendiculairement à une voie publique. Cette disposition facilitera aussi leur éventuelle mais fréquente transformation en garage, c'est-à-dire place couverte fermée.

*Pour la commission des constructions
Fabrice Germanier, président*



© Studio Bonnardot

PERSONNEL COMMUNAL

NOMINATIONS AU SEIN DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Les structures de la petite enfance ont vu l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices en ce début d'année 2017. En effet, suite à deux départs, la Municipalité avait mis au concours d'une part un poste d'éducatrice de l'enfance et d'autre part un poste d'auxiliaire. Mmes Jessica Pinheiro (éducatrice) et Dana Fournier (auxiliaire) ont ainsi rejoint l'équipe en place et travaillent au sein des structures depuis le 2 février dernier. Toutes deux ont été engagées à un taux d'activité de 50%.

Bienvenue à elles au sein du personnel communal !



Dana Fournier



Jessica Pinheiro

NOMINATION D'UN PAYSAGISTE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

Afin de soigner tout particulièrement ses espaces verts, la Municipalité de Vétroz avait décidé en fin d'année dernière de mettre au concours un poste de paysagiste rattaché à l'équipe des travaux publics, et a procédé à l'engagement de M. Vincent Devanthery.

Habitant Vétroz et au bénéfice d'un CFC dans cette branche, M. Devanthery a travaillé pendant plus de 15 ans dans une grande entreprise paysagère. Il débutera son activité le 3 avril prochain et nous nous réjouissons déjà qu'il apporte ses connaissances pour entretenir et embellir nos places et autres aménagements extérieurs.

*Les autorités et le personnel
de la Municipalité de Vétroz*



LES AUTORITÉS À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

Le Conseil général est le représentant du peuple en démocratie représentative. Une représentation ne peut être efficace sans dialogue et écoute. C'est pourquoi, les Présidents du Conseil général et du Conseil municipal se tiendront à disposition de la population aux dates suivantes :

- Le jeudi 6 avril
- Le lundi 4 septembre
- Le jeudi 14 décembre

Au bureau communal de 17h à 19h, afin d'écouter les demandes, doléances, remarques et observations de habitants.

Olivier Cottagnoud, Président de la municipalité
Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général

LES RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL SONT CLAIREMENT DÉFINIES

Nous avons le plaisir de vous annoncer les responsabilités des dicastères et des commissions de l'exécutif.

- Sociétés sportives et culturelles : *Lydia Moix*
- Scolaire et formation professionnelle : *Lydia Moix*
- Structures petites enfance : *Lydia Moix*
- Animation culturelle : *Lydia Moix*
- Travaux publics, routes, voirie, eaux (claires et usées) : *André Fontannaz*
- Agriculture et réseau de biodiversité : *André Fontannaz*
- Constructions : *Fabrice Germanier*
- Social : *Fabrice Germanier*
- Feu, protection civile et police : *Fabien Papilloud*
- Environnement et énergie : *Fabien Papilloud*
- Intégration, droit de Cité et jeunesse : *Fabien Papilloud*
- Economie : *Fabien Papilloud*
- AggloSion et Agglo Valais central : *Olivier Cottagnoud*
- Administration et finances : *Olivier Cottagnoud*

Les membres des commissions sont à découvrir sur le site communal : www.vetroz.ch

N'hésitez à contacter directement les responsables des commissions en cas de question ou de problème.

Pour le Conseil municipal de Vétroz
Olivier Cottagnoud, président

EXTRAITS DES DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{ER} TRIMESTRE 2017 (PARTIEL)

Personnel communal

- Met au concours un poste d'apprenti(-e) employé(-e) de commerce formation élargie, ainsi qu'un poste d'apprenti(-e) assistant(-e) socio-éducatif(-ve) au sein des structures communales de la petite enfance.
- Suite au départ du titulaire, met au concours le poste de responsable communal des constructions.
- Suite à la mise au concours du poste, décide de l'engagement de M. Vincent Devanthery comme paysagiste au sein de l'équipe communale des travaux publics.
- Met au concours un poste d'éducatrice de la petite enfance à 50 % puis décide de l'engagement de Mme Jessica Pinheiro afin de combler une place vacante.

Constructions

- Décide de traiter les couverts de la même manière que les garages et donc d'exiger une distance d'au moins 5 mètres à la limite lorsqu'ils s'ouvrent en direction d'une route communale ou cantonale.

Travaux publics

- Concernant l'appel en plus-value pour la rue de la Jonction, décide des prix suivants : Fr. 200.-/m² pour la zone artisanale ; Fr. 20.-/m² pour les vignes + 70.- par piquet de tête ; Fr. 15.-/m² pour les prés.
- Attribue le mandat d'ingénieur concernant les travaux sur la ravine de Servaplane au bureau Nivalp SA.
- Concernant l'abaissement du lit de la Lizerne sous le pont CFF, procède aux adjudications complémentaires suivantes : suivi de sécurité de

la voie aux CFF; mandat pour les mesures de déformation à Rudaz + Partner SA; mandat d'ingénieur à SD Ingénierie SA; travaux de génie civil à ATRA SA.

- Attribue la commande d'un nouveau columbarium à la Marbrerie du Rhône.
- Valide l'offre du garage Bruttin Frères SA pour l'achat d'un véhicule pour le paysagiste, ainsi que celle de Titan Service SA pour l'achat d'un bras de fauchage.
- En lien avec le concours pour la route cantonale T9, adjuge le mandat d'ingénieur au bureau Editech SA.
- Décide de mandater le bureau Team+ afin de procéder à une expertise pour limiter la vitesse à 60 km/h en dehors de la localité.

Demandes et divers

- Communique que la soirée annuelle marquant les promotions civiques aura lieu le 10 novembre 2017 alors que l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 2 septembre 2017 dans le cadre de la fête patronale de la Madeleine; les mérites culturels et sportifs seront quant à eux remis le 16 décembre 2017 lors du concert de Noël.
- Prend note qu'un exercice d'évacuation de la plaine du Rhône aura lieu les 28 et 29 avril 2017.
- Concernant le taux d'occupation et le traitement des membres du Conseil municipal, retient la proposition suivante : Fr. 28'125.- (soit Fr. 112'500.- à 25 %) plus Fr. 3'000.- de frais pour les conseillers municipaux, Fr. 33'750.- (Fr. 112'500.- à 30 %) plus Fr. 6'000.- de frais pour le vice-président, et Fr. 96'000.- (Fr. 120'000.- à 80 %) plus Fr. 12'000.- de frais pour le président.
- Décide d'annuler la directive limitant l'accès aux documents pour les conseillers municipaux.





© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	